

Déclaration liminaire CSAL du 26/02/2024

Madame la Présidente,

Pour ce CSAL qui se tient en deuxième convocation ce lundi 26 février nous avons fait un choix dans nos propos liminaires. Un choix fort qui nous semble dicté par l'ampleur des attaques que nous subissons à la DRFIP autant que par la gravité du danger qui pèse sur nous toutes et tous. Celui de nous focaliser largement sur la dégradation des conditions de travail et du dialogue social à la DRFIP.

L'actualité percute d'ailleurs assez largement le focus que nous entendons ici produire en guise de nouvelle alerte sur le malaise croissant et le sentiment de maltraitance généralisée dans cette direction : un sentiment de plus en plus largement relayé par nos collègues et tout aussi largement partagé par les représentant.es du personnel que nous sommes.

La crise de confiance s'enracine alors que notre pouvoir d'achat continue dans le même temps d'être sacrifié sur l'autel d'une politique d'austérité prêchée par le Gouvernement. Notre ministre a d'ailleurs annoncé le 18 février dernier, des prévisions de croissance en baisse et la poursuite d'une politique de rigueur passant par la recherche de 10 Milliards d'euros « d'économies » supplémentaires...

Dans ce contexte explosif, l'annonce du plan de destruction de la fonction publique a beau avoir été repoussé au second semestre par l'ex-nouveau-ministre Guerini, l'éloignement du danger n'en altère pas la réalité. Parallèlement, le cycle de négociations indemnitaires à la DRFIP se poursuit avec un constat clair : chaque point d'ACF arraché démontre la posture d'une Direction Générale déterminée à limiter la légitime revalorisation de notre régime indemnitaire. D'ores et déjà nous savons que nous serons loin de récupérer ce qui nous est pourtant dû après tant d'années d'inertie salariale

Aussi, nous appelons à la grève le 19 mars prochain contre la perte de notre pouvoir d'achat et pour rappeler que la revalorisation de nos rémunérations dégradées par les effets cumulés de leur gel continu sur une période longue et par une inflation élevée est aujourd'hui une nécessité absolue.

Cette journée de grève sera aussi l'occasion d'envoyer un message fort d'hostilité contre le projet Guérini et de rappeler notre rejet de voir une fonction publique gangrenée par des logiques de mobilité forcée et d'individualisation de nos rémunérations.

Avant le 19 mars, un autre temps fort de l'actualité sociale sera marqué par la journée internationale du droit des femmes à laquelle Solidaires est tout particulièrement attachée. Le 8 mars est, comme tous les ans, une journée de grève féministe, d'actions et de mobilisations qui doit être un moment de lutte et de réveil des consciences sur les inégalités femmes hommes qui persistent dangereusement dans notre société et continuent de sévir dans le monde du travail.

Manifestement la DRFIP Paris semble sinon méconnaître totalement, vouloir au moins franchement s'inscrire en réaction de ce contexte social : en effet, le prochain CSAL est

convoqué en première instance à cette date du 8 mars et sa deuxième convocation à récemment été avancée du 21 au 18 mars (soit la veille d'une journée de grève à la préparation de laquelle nous serons toutes et tous occupé.es).

Il est probable que pour chacune de ces deux dates vous invoquiez qu'elles puissent être le fruit du hasard - pire il est même possible que, comme dans votre message publié sur Ulysse le 6 décembre dernier - vous simuliez un attachement à la liberté syndicale que vous faites pourtant tout pour contraindre matériellement.

Mais l'accumulation des faits finit par ne plus laisser place au hasard.

Ian Fleming écrivait : "Une fois, c'est une coïncidence, deux fois, c'est du hasard, et trois fois, c'est l'action de l'ennemi." Et l'examen des faits pourrait logiquement nous conduire à penser que vous avez structurellement fait le choix de camper cette posture « inamicale ». Inamicale vis-à-vis des représentant.es du personnel, des organisations syndicales comme vis-à-vis des collègues dont vous méprisez la souffrance et les conséquences des contraintes que vos décisions de gestion leur imposent ...

En effet, la programmation du prochain CSAL n'est pas, loin s'en faut, le seul élément à l'appui de ce constat. Le CSAL qui se tient aujourd'hui est presque à lui seul la caricature de cette posture hostile et attentatoire au bon exercice de la représentation syndicale (nous y reviendrons ultérieurement dans notre déclaration commune Solidaires/CGT/FO).

Si on y ajoute, sans entrer dans les détails, vos réponses faites à contretemps par personne interposée, à nos interrogations au quotidien chaque fois que nous vous alertons d'une difficulté rencontrée sur un site, nous ne sommes parvenu.es qu'à nourrir le sentiment que vous souhaitez endosser vis-à-vis de nous une posture particulière : celle de l'obstruction.

Ce bilan très factuel ne se limite pas à un « jeu » d'entraves formelles, il est complété par des décisions que nous jugeons sur le fond particulièrement nocives.

Dès votre arrivée à la tête de cette Direction, nous vous avons alertée d'un sentiment de souffrance au travail déjà existant, mettant l'accent sur certains cas identifiés d'un management dont la toxicité nous semblait avoir déjà produit certains dégâts humains sérieux. Nous avons continué à vous relayer ces situations problématiques qui tendaient à s'aggraver dangereusement sans que cela ne suscite de réelle prise en compte de votre part.

Mais en décembre dernier, vous publiez un communiqué sur Ulysse Paris dont nous déplorons qu'il constitue votre seule réaction face aux situations de pressions et de souffrance au travail vécues à la DRFIP. Dans ce communiqué, vous prétextez un soi-disant attachement à la liberté d'expression syndicale pour y condamner fermement les méthodes singulières « d'un militant d'une organisation syndicale ».

Pour Solidaires Finances Publiques cet écrit aura surtout été l'occasion pour vous :

- de verser tout d'abord dans une forme de répression syndicale aveugle,
- de soutenir ensuite celles et ceux qui sont susceptibles de développer un management déviant et nocif
- et d'éteindre enfin l'expression de celles et ceux qui sont pourtant de réelles victimes (plus « abîmées » encore par cet affichage).

Si nous ne partageons résolument pas le choix des méthodes que vous feignez de cibler dans votre communication publique, pour Solidaires Finances Publiques c'est avant tout votre passivité et votre inertie à résoudre certaines des situations toxiques que nous vous avons signalées bien en amont, qui ont laissé l'espace à cette situation que vous semblez dénoncer aujourd'hui.

Pire cette inertie en aura même été le terreau, le meilleur substrat et nous craignons que les fruits que vous y plantez aujourd'hui ne soient des fruits particulièrement amers !

En effet, plutôt que de vous employer à faire cesser les ravages humains de certaines dérives managériales, vous les avez largement confortées ! Vous avez accompagné à Bercy certains auteurs sur lesquels pèsent pourtant de forts soupçons de dangerosité (alimentés notamment par la répétition des remontées convergentes, l'importance du turn-over, la croissance du nombre d'arrêts maladie...) afin de les assurer d'une protection et d'un soutien face à des pratiques « d'un militant d'une OS »...

Bref, vous avez largement contribué à transformer de possibles « bourreaux » en victimes, et vous avez alourdi les modalités d'écoute des victimes qui se sentent aujourd'hui intimidées, découragées et abattues.

Rien n'a été fait pour dissuader quiconque de continuer à sévir. Même après plusieurs situations de souffrance manifestes ayant atteint des niveaux plus qu'alarmants, aucun des responsables concernés n'a été inquiété ni véritablement empêché de nuire. Il n'a même pas été envisagé de cesser, en urgence, de placer des agent.es sous l'autorité des chef.fes les plus suspects de nocivité : certains cas sont éloquentes : la 6ème BDV Ouest notamment. Dans le cas de la 6e BDV Nord, vous y contraignez même de jeunes collègues que vous y avez affecté.es d'office à un délai de séjour qui les expose au contexte managérial que d'autres ont réussi massivement à fuir....

Plus inquiétant encore le phénomène de contagion induit par votre communication sur l'intranet parisien et par mail qui a manifestement été comprise par certain.es responsables ou adjoint.es comme un blanc-seing pour continuer à sévir et à détériorer les conditions de travail.

Pour n'en dresser qu'une liste non-exhaustive à titre d'illustration, nous citerons les pratiques autoritaires de l'adjoint du SIP 19e, les propos décomplexés de la responsable du PCE 1-2 qui ne veut pas « d'handicapés » dans son service, ou le tout nouveau responsable du SIP 14e qui exerce toutes sortes de pressions sur les télétravailleurs et télétravailleuses, sur les collègues souffrant de pathologies leur valant des préconisations médicales, sur les personnes en arrêt maladie dont il a diffusé la liste nominative à l'ensemble du service en l'accompagnant d'un commentaire sur ce « trait caractéristique du service », le tout en narguant les militants syndicaux tentant d'en appeler à un retour à des pratiques plus décentes et conformes aux droits et aux usages ...

Désigner des collègues à la vindicte populaire semble d'ailleurs être de la dernière mode : le chef du CGR a ainsi diffusé en début d'année à l'ensemble du service la liste nominative des collègues qui avaient osé déposer plus de 6 jours de congés en fin d'année alors que dans le message il admettait lui-même que cette fin d'année était particulièrement calme. Il indique qu'ils et elles ne seront pas prioritaires pour les ponts de mai. Outre la méthode de délation plus que contestable, cette position est tout à fait risible lorsque que l'on sait qu'une fermeture de CHORUS est prévue du 29/04/2024 au 10/05/2024 inclus. Préfère-t-il que les collègues déposent leurs congés en période de pic d'activité ?

Après la situation dégradée de la DDFIP de l'Aude qui a largement été exposée dans la presse, nous ne pouvons concevoir que Bercy soutienne et couvre aujourd'hui les pratiques désormais à l'œuvre à la DRFIP Paris : difficile à concevoir après avoir voulu se défendre d'encourager l'institutionnalisation d'un management toxique à la DGFIP.

Et la dégradation du climat social de la DRFIP ne s'arrête toujours pas à ce constat déjà particulièrement inquiétant. Comme nous avons eu régulièrement l'occasion de l'écrire, Solidaires Finances Publiques déplore l'approche particulière de la norme de droit à Paris. À la DRFIP, le droit est systématiquement évoqué quand il est contraignant (règlement intérieur par exemple) mais systématiquement bafoué quand il est protecteur. Et cette situation trouve tout particulièrement à s'incarner avec la problématique du télétravail et la conception ô combien extensive de la notion de « circonstances exceptionnelles » permettant d'imposer le télétravail ... L'accord sur la mise en place du télétravail dans la Fonction Publique du 13 juillet 2021 prévoit en effet que le volontariat doit présider en matière de pratique du télétravail. Il fixe de façon excessivement restrictive les « circonstances exceptionnelles » dans lesquelles un.e agent.e peut être contraint.e à télétravailler. Ces circonstances doivent impérativement être durables et ne peuvent s'entendre que de situations de type pandémiques ou de catastrophes naturelles (de type typhons...). Le télétravail ne peut en effet être imposé que dans un autre but que de concilier PROTECTION des agent.es et continuité du service public dans le cadre d'un dialogue social qui doit être maintenu constamment nourri. (Et c'est peu de dire qu'il devient minimaliste à Paris, l'information des organisations syndicales en la matière étant inexistante).

À la DRFIP, depuis plus d'un an, nos collègues se sont régulièrement vu.es IMPOSER le télétravail chaque fois qu'il s'est agi de palier aux défaillances de « l'employeur » : chaque fois que celui-ci, même pour une durée limitée à une seule journée, n'était pas en mesure de respecter son obligation d'assurer des conditions normales ou décentes de travail (coupure d'eau, coupure électrique, coupure de chauffage, coupure réseau, désinsectisation des punaises de lit...).

Certes sous l'effet de nos interventions répétées, nous avons constaté de légères inflexions dans la rédaction des consignes adressées dans les services et qui continuent matériellement de porter atteinte à nos droits. Certes nous ne lisons plus « tous les agent.es dont la mission est télétravaillable doivent télétravailler ». Nous lisons désormais, en cas d'incident, des formulations qui réintroduisent, en apparence, un semblant d'assouplissement : « tous les agent.es qui peuvent télétravailler seront placés en télétravail ».

Néanmoins rien n'est mentionné ni prévu pour celles et ceux qui refuseraient ce travail forcé. Solidaires Finances Publiques exige qu'une autorisation d'absence leur soit accordé ; que chaque agent.e soit clairement informé.e de cette disposition et sache qu'il ou elle n'a pas à se justifier d'une impossibilité à télétravailler en dehors des jours qu'il ou elle a explicitement sollicités.

Il en va du respect le plus élémentaire de la nécessaire sanctuarisation du domicile et de la vie privée. Aucun agent.e parisien.ne ne doit être tenu.e d'exposer à quiconque quel usage de son domicile l'empêche de télétravailler chaque fois que la DRFIP n'est pas en mesure de lui garantir des conditions de travail correctes.

Il n'est plus admissible que la DRFIP Paris méprise les termes d'un accord qui contrairement à ce qui a été énoncé dans une précédente séance de ce CSAL a bel et bien une valeur juridique. La loi de la transformation publique du 6 août 2019, prévoit en effet que des accords puissent désormais s'imposer à l'administration et par conséquent à la DRFIP PARIS.

Cette pratique du « télétravail forcé » à la DRFIP pose d'importantes questions à l'approche des Jeux Olympiques où nous craignons que les fortes incitations au télétravail ne prennent à nouveau le caractère d'obligation chez des agent.es déjà éprouvés.es par la contrainte en la matière.

Concernant enfin les projets à l'ordre du jour ce CSAL, là encore ils constituent une parfaite illustration de la violence ressentie à la DRFIP Paris dont les agent.es subissent de surcroît une lourde et perpétuelle accumulation de restructurations. La DRFIP refuse en effet de décaler toute présentation en CSAL alors même que les projets exposés ne sont ni finalisés ni définitifs. Les agent.es de certains services auront ainsi été amenés à déménager plusieurs fois sur des périodes courtes ; ils et elles auront parfois dû quitter un site pour avoir à le réintégrer au gré de l'improvisation de la « conduite des changements ». Ce modus operandi leur interdit toute visibilité à court ou moyen terme. Une seule logique prévaut désormais : la logique de la contrainte immobilière (budgétaire) qui dicte désormais seule les déplacements forcés des collègues au mépris de leur bien-être et des engagements passés.

La DRFIP n'est en effet désormais même plus en capacité de s'en tenir à une garantie qu'elle s'était promise d'offrir aux agent.es : celle de prévoir et de communiquer les changements suffisamment en amont pour permettre aux collègues qui le souhaitent de participer pleinement aux mouvements de mutations national et local. Alors qu'il y a quelques années la DRFIP Paris déplorait la communication tardive qui entourait l'annonce de « son NRP » au prétexte qu'une information précoce, incomplète ou non parfaitement fiabilisée serait anxigène (pour des agent.es qui avaient besoin de respect et de lisibilité) ; la DRFIP n'hésite aujourd'hui plus à revenir sur les décisions communiquées la veille et à mépriser le sort de ses agent.es...

Les conséquences pour des collègues qui choisissent légitimement leur logement, l'école de leurs enfants en fonction de leur lieu d'exercice, sont désastreuses.

Aussi, nous demandons qu'en cas de restructuration de service ou de déménagement, les délais de séjours soient automatiquement levés et que tout.e agent.e aient la possibilité de participer aux mouvements de mutation préalablement à toute modification.

Les changements de cap perpétuels ont des effets particulièrement préjudiciables sur la perception du peu de considération qui nous est accordé. Et nous ne nous attarderons même pas sur l'impression de déclassement des agent.es parisiens, quand ils apprennent qu'ils doivent précipiter leur déménagement du site de Godefroy-Cavaignac pour céder leur place plus tôt qu'annoncé aux collègues d'une DNVSF prioritaires ; quand les agent.es de Paganini viennent quant à eux d'apprendre que les plans présentés il y a quelques semaines sont brutalement déjà caducs puisque, prévoyant une occupation du 6e étage : un 6e étage qui doit finalement être libéré intégralement pour accueillir provisoirement des collègues du SG...

Pour Solidaires Finances Publiques, la précipitation de la DRFIP à porter des projets inachevés en CSAL, son incapacité à accepter le moindre aménagement calendaire dans leur présentation en instance ne peuvent aboutir qu'à un constat : ces restructurations en

plus d'être destructrices, ne sont tout simplement pas décemment réalisables dans les délais contraints par la politique immobilière devenue une variable forte de la politique d'économie budgétaire.

C'est en particulier le cas pour la restructuration de la sphère SPL : vous n'êtes même pas en mesure de décliner les effectifs au sein de la nouvelle organisation qui selon votre projet devrait être effective dès le mois de juin, période où auront lieu les déménagements et donc l'installation des nouveaux services. Bien évidemment, vous n'êtes pas en mesure de nous présenter l'installation de ces nouveaux services comme si cette question était indépendante de leur organisation.

Quelle urgence y a-t-il à réorganiser tout le SPL alors qu'il n'y a plus de responsable à la tête du pôle et que la DRFIP croule sous les restructurations qu'elle n'arrive plus à mener (on n'ose même pas dire « à bien »).

Lors de réunions organisées en catastrophe avant la fin de la campagne de mutations nationales, les agentes et les agents ont appris avec stupeur cette réorganisation à laquelle personne ne s'attendait. Ils et elles ont compris que vous ne les considériez que comme des chaises qu'on déplace, et pour nombre d'entre eux (qui peuvent être tenus par des délais de séjour), sur un autre site. Leurs connaissances, leurs compétences, les liens mis en place avec les ordonnateurs, leur travail sont tout simplement niés. Ils et elles ont très bien saisi la dimension taylorienne de cette nouvelle organisation du travail que vous allez imposer au SPL avec ses impacts en termes de perte de sens, d'autonomie et de responsabilité, de démotivation, de pression hiérarchique accrue, de cadences à tenir...

Comme votre vision est très théorique, idéologique, concrètement il n'y a rien dans vos documents sur le fonctionnement réel de ces futurs services. Pour vous il n'y a aucun particularisme, juste un modèle technocratique à appliquer. Pourtant aucune direction du réseau ne peut être comparée à la situation parisienne. Aucune n'a d'ordonnateurs aussi particuliers et avec les mêmes enjeux que la ville de Paris, la région IDF, la préfecture de police de Paris, les ELI, EPL et hôpitaux franciliens.

Tout est hors sol, brouillon dans votre projet et il faudrait que nous donnions un avis ?

Un desserrement du calendrier permettant une réflexion réelle sur les métiers, et associant véritablement les agentes et les agents qui en sont les plus grands connaisseurs, ainsi que leurs représentants, s'avère plus qu'essentiel.

Les réorganisations ne peuvent pas continuer à être imposées brutalement d'en haut. Il n'en résulte que des erreurs.

Et des erreurs, dans la réorganisation du site de Paganini, il n'en manque pas.

Et en premier lieu dans les documents : la cantine est positionnée au 7^e au lieu du 8^e étage, le PCR est oublié dans une page sur deux, sans compter les plans qui ne correspondent pas au descriptif, notamment concernant le 6^e étage et l'impact sur les autres étages.

Quant au projet lui-même, vous avez complètement oublié qu'un site comptant à terme près de 700 agents, peut-être 900 lorsque le SG occupera les réserves foncières, aurait besoin d'un local courrier.

De graves questions de sécurité et de capacité en ce qui concerne notamment les sanitaires, les ascenseurs, les besoins informatiques, l'accueil du public, la restauration, ne sont pas abordées. Aucun espace n'est prévu pour positionner les mopeurs.

Rien n'est prévu non plus pour l'accueil des trésoreries amendes qui pose de multiples problèmes notamment en termes de capacité et de tensions que cela engendre, la seule réponse apportée aujourd'hui étant de laisser le public faire la queue à l'extérieur, soumis aux intempéries et d'en fermer l'accès avant midi pour une fermeture annoncée à 12h45.

Les espaces nécessités par les particularismes de l'activité de la gestion de site, de la CMI, de la forpro sont négligés et l'espace attribué nettement insuffisant (avec des bureaux positionnés à plus de 6 m des fenêtres à la gestion de site). Pour Solidaires Finances Publiques, il est hors de question qu'une partie de l'activité de ces services soit reléguée aux sous-sols, sous-sols qui ne sont d'ailleurs pas évoqués dans votre présentation et dont nous voulons connaître les usages prévus et avoir les plans.

De même, il est hors de question que l'accueil téléphonique des SIP se fasse au RDC dans des clapiers à lapin (3,5m²/agent) à plus de 6 m des fenêtres (qui au RDC ressemblent plus à des meurtrières). L'INRS préconise une surface de 15m²/personne dans les centres d'appels téléphoniques.

Les box des BDV sont déplacés au RDC alors que la question de la sécurité des vérificatrices et vérificateurs n'a jamais été abordée à la DRFIP Paris.

Ce brouillon de présentation, qui ne tient absolument pas compte de la réalité du travail effectif, est complètement à revoir et devra être impérativement réexaminé lors d'un prochain CSAL.

Il est incompréhensible que pour un projet d'une telle ampleur vous n'ayez pas fait appel à un ergonomiste.

Mais comme pour tout, vous êtes dans la précipitation, la même qui conduit à faire les travaux de cloisons au PCE 19^e le lendemain de leur installation.

Concernant Argonne, il est inadmissible que, submergés par la multitude de vos projets en cours, vous n'envisagiez aucuns travaux d'amélioration ni même d'aménagement pour l'installation du SIP 19^e et que vous choisissiez délibérément de sacrifier sur un site que vous abandonnez à son triste état.

Dans ces conditions, nous ne nous étonnons pas que les agent.es du BIL dénoncent le manque chronique de communication, d'anticipation et de planification des travaux dans le DUERP.